

Annexe 2

ROLE DES ACTEURS DANS LA PROCEDURE DU COMPTE FINANCIER

Étape	Ordonnateur	Secrétaire général	Agent comptable
Avant le CA	Prépare le compte rendu de gestion en collaboration avec le secrétaire général	- Finalise les opérations de clôture - Effectue les opérations spécifiques – amortissements - Prépare le calcul des prestations accessoires - Prépare le compte rendu de gestion en collaboration avec l'ordonnateur	- Prépare le compte financier - Élabore l'annexe du compte financier
Pendant le CA (avant le 30 avril)	- Présente son compte-rendu de gestion - Fait approuver le compte financier - Fait voter l'affectation du résultat - Signe la pièce 24	Assiste le chef d'établissement lors du CA	Présente le compte financier (ou son représentant) et signe la pièce 24
Dans les 30 jours après le CA	- Transmet l'acte n°95 avec toutes les pièces attendues par la circulaire académique sur Dém'act - Signe les actes après vérification des pièces	- Crée l'acte n°83 du compte financier et joint l'ensemble des pièces attendues par la circulaire académique - Crée l'acte n°82 de l'affectation du résultat et joint la pièce 3 de GFC	- Transmet tous les documents du compte financier à l'ordonnateur et au secrétaire général - Transmet le compte financier sans attendre le vote du CA et ce jusqu'au 30 juin